

Situation de sécheresse importante dans la Manche

Saint-Lô, le lundi 26 juin 2017

Comme l'ensemble des départements de l'ouest de la France, le département de la Manche doit faire face à une situation de sécheresse conséquence de la faiblesse de la pluviométrie hivernale 2016-2017. Celle-ci a entraîné un déficit important dans la recharge des ressources en eau du département. En dehors du mois de mai, qui a enregistré des précipitations, l'absence de pluviométrie des autres mois de ce printemps n'a fait que renforcer le déficit hivernal.

Dans la Manche, les débits des cours d'eau enregistrés actuellement sont inférieurs au "débit décennal sec" (débit atteint moins d'une année sur 10).

L'épisode caniculaire de la semaine dernière a mis en évidence une nouvelle chute des débits et une détérioration de la qualité des eaux en liaison avec l'augmentation de la température.

La situation observée intervient en moyenne une année sur 20. Elle est comparable aux situations de déficit rencontrées dans le département au début des étés 1976 et 1996.

Elle ne remet pas encore en cause l'approvisionnement en eau potable des populations grâce aux efforts importants réalisés par les collectivités pour sécuriser l'alimentation en eau potable. Le secteur de Granville, pour lequel des travaux de sécurisation sont encore en cours, fait néanmoins l'objet d'une vigilance particulière.

Mesures adoptées

Le préfet a placé par arrêté préfectoral le département en situation de vigilance sécheresse, à compter du 21 juin. Ce premier niveau de déclenchement du dispositif sécheresse a pour but de renforcer la gestion concertée et la surveillance de la ressource en eau, qui associe l'ensemble des services de l'Etat, ses établissements publics, ainsi que les collectivités compétentes en matière d'alimentation en eau potable.

Par ailleurs, compte tenu des observations réalisées sur les cours d'eau, les mesures suivantes, favorables aux milieux aquatiques ont été prises :

- afin de préserver la faune piscicole, la pêche est suspendue sur les petits cours d'eau (moins de 2 m de large) à compter du 26 juin,
- afin d'améliorer la qualité de l'eau, le préfet a demandé au Syndicat de la Vire de vidanger le bief des Claies de Vire compte tenu des risques de bloom algal (explosion de production d'algue) sur ce secteur sensible.

L'observatoire départemental sécheresse, associant l'ensemble des acteurs, se réunira le 7 juillet prochain pour examiner l'évolution de la situation et proposer si nécessaire d'autres dispositions.

Sans attendre d'éventuelles mesures de restriction, l'ensemble de la population est appelée à limiter sa consommation et à faire un usage raisonné et économe de l'eau.